

Crédits: 30**Note**

Veillez prendre note que le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale) est actuellement en processus de révision.

Présentation**En bref**

Ce programme s'adresse à toutes les infirmières, plus particulièrement celles desservies par les constituantes du réseau de l'Université du Québec, détenant un baccalauréat en sciences infirmières ou dans un domaine connexe et qui désirent parfaire leurs connaissances dans un champ de spécialisation en pratique avancée.

Ce programme est réservée aux infirmières dont le droit de pratique est avéré. La candidate doit fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit dans le domaine de la santé mentale et des soins psychiatriques.

Soutien financier

Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de bourses en soins infirmiers pour les infirmières praticiennes spécialisées.

Objectifs du programme

Le programme de DESS en sciences infirmières - Profil IPS en santé mentale du réseau de l'Université du Québec a pour but de former des infirmières ayant des connaissances approfondies en pratique avancée en santé mentale.

La personne diplômée du programme de DESS en sciences infirmières - Profil IPSSM sera capable :

- de situer le rôle de l'infirmière en pratique avancée en s'appuyant sur une vision globale de la discipline des sciences infirmières;
- d'exercer un jugement clinique dans toutes situations de soins en santé mentale afin d'élaborer un plan de traitement intégré visant la promotion, le maintien ou le rétablissement de la santé ou le rétablissement des personnes présentant des troubles mentaux;
- d'appuyer sa pratique infirmière sur des résultats probants provenant de la recherche scientifique;
- de se préparer à exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec;
- d'assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et, ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières;
- d'intervenir selon différentes approches thérapeutiques, autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute, découlant des résultats probants pour renforcer la capacité de la personne, des familles ou des groupes à faire face à la maladie.

Atouts UQTRParticularités

Afin de répondre aux exigences conjointes de l'OIIQ et du CMQ menant au titre d'IPS en santé mentale, la candidate devra avoir complété à la fois un DESS de 30 crédits en sciences infirmières (profil IPS-santé mentale) et une maîtrise de 45 crédits en sciences infirmières (profil IPS-santé mentale). La réussite de ce DESS constituera une condition d'admission à la maîtrise en sciences infirmières profil IPS-santé mentale. Ces deux programmes doivent comprendre des connaissances en sciences infirmières,

en sciences médicales et des stages cliniques.

Certains cours seront offerts en réseau par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) parce qu'ils sont communs au DESS en sciences infirmières.

De plus, certains cours relèvent de l'Université de Montréal, puisqu'il s'agit de l'Université d'attache pour certains cours de spécialités.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme.

Trimestre d'admission et rythme des études

Trimestre d'admission : Automne.

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er février.

Dans le cas où des places demeurent disponibles, il sera possible d'accepter des demandes d'admission jusqu'au 1er juin.

Le programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

- Être infirmière ou infirmier, détenir un permis de l'OIIQ, être inscrit comme membre actif au tableau de l'OIIQ et en faire la preuve.
- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).
- Posséder des connaissances récentes de niveau 1er cycle universitaire en fondements de la discipline infirmière, méthodes de recherche et statistiques.
- Avoir complété 3 360 heures de pratique clinique en soins infirmiers, dont 1 680 heures auprès de la clientèle présentant des troubles mentaux (les heures CEPI ne comptent pas).
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais.
- Avoir obtenu une moyenne suffisante sur la grille de sélection du comité d'admission.

Note: Le comité d'admission se réserve le droit d'imposer cours d'appoint (maximum de 9 crédits) à la candidate ou au candidat dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 3,2 (sur 4,3) ou qui ne répond pas entièrement aux conditions d'admission. Une moyenne minimale de B peut être exigée.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

La sélection se déroule en deux étapes et les offres d'admission sont faites en fonction du pointage obtenu selon les modalités de sélection suivantes :

Première étape :

En fonction du nombre de places disponibles, les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier scolaire (80%), de leur curriculum vitae (10%) et de la lettre d'intention (10%).

Seconde étape :

La candidate qui obtient un score de 70% et plus à la première étape est convoquée à une entrevue de sélection où différents critères sont évalués tels que les motifs qui l'incitent à faire une carrière d'IPSSM, sa connaissance de la profession d'IPSSM au Québec, ses objectifs de carrière et les aspects de sa personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique IPSSM.

La candidate qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec la responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi selon la pondération suivante :

- Dossier (dossier scolaire, curriculum vitae et lettre d'intention) : 70%
- Entrevue : 30%

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

MSI6001	Epistémologie et assises théoriques en sciences infirmières
MSI6124	Aspects éthiques et légaux de la pratique infirmière avancée
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée
MSI6142	Examen clinique avancé des adultes et des personnes âgées (4 crédits)
MTL6060	Pharmacologie clinique
MSI6050	Stage en examen clinique avancé : volet santé mentale (1 crédit)
MSI6141	Physiopathologie et mesures diagnostiques en pratique avancée
MSI6201	Approche intégrée de la psychopathologie et de la santé mentale
MSI6203	Évaluat. troubles mentaux, troubles concomitants forcés et ressources de la personne (MSI6201)
MTL6089	Fondements de la psychiatrie clinique (4 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Voir le document suivant: Règlement pédagogique particulier

Respect de la grille de cheminement

Les étudiantes admises au DESS en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale-2261) et à la maîtrise en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale-2260) sont tenues de s'inscrire à temps complet à tous les trimestres et sont tenues de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement.

L'étudiante qui, à un trimestre donné et pour un motif sérieux, ne peut s'inscrire à tous les cours prévus à la grille de cheminement doit faire approuver et valider son inscription par la directrice du comité de programme.

Considérant les exigences de formation, de l'organisation particulière de la formation clinique et des contraintes de l'offre de cours, les étudiantes en bris de cheminement devront se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la directrice du comité de programme.